

Rapport d'orientation budgétaire 2024



Projet loi de finances 2024

Contexte macroéconomique

- La croissance s'établirait à **+1,4%** en 2024 après une croissance qui s'établirait à 1% en 2023.
- En 2024, l'inflation diminuerait nettement à **+2,6 %** (+4,9 % attendue en 2023).
- Les taux d'intérêt nominaux continueraient d'être plus élevés en 2024 qu'avant 2020 avec une possible stabilisation.
- L'investissement public local serait en hausse en 2024 (**+1,5%**), conformément au cycle électoral.
- La dépense publique évoluerait en 2024 à hauteur de **+0,5%** en volume.
- Le ratio d'endettement des administrations publiques se stabiliserait en 2024 à 109,7% du PIB.



Projet de loi de finances 2024

Mesures concernant les collectivités territoriales

- En 2024, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales s'élèvent à **54,79 milliards d'euros** contre 53,1 milliards d'euros en 2023.
- Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de **+220 millions d'euros**. Cette augmentation est destinée essentiellement au financement des dotations de péréquation dont la ville de Montrouge ne bénéficie pas.
- L'exercice 2024 marque une montée en charge de la contribution des concours financiers de l'Etat aux collectivités dont l'objectif est le verdissement des dépenses publiques.
- Les dotations de soutien à l'investissement local demeurent à **2 milliards d'euros** avec un objectif de financement de projets concourant à la transition écologique.
- Le « fonds vert » de soutien aux collectivités locales destiné à accompagner la transition écologique est pérennisé et s'élève à **2,5 milliards d'euros** en 2024.
- Par ailleurs, les collectivités qui investissent continueront de bénéficier d'un fonds de compensation de la TVA (FCTVA) dynamique. Celui-ci étant étendu aux aménagements de terrains.

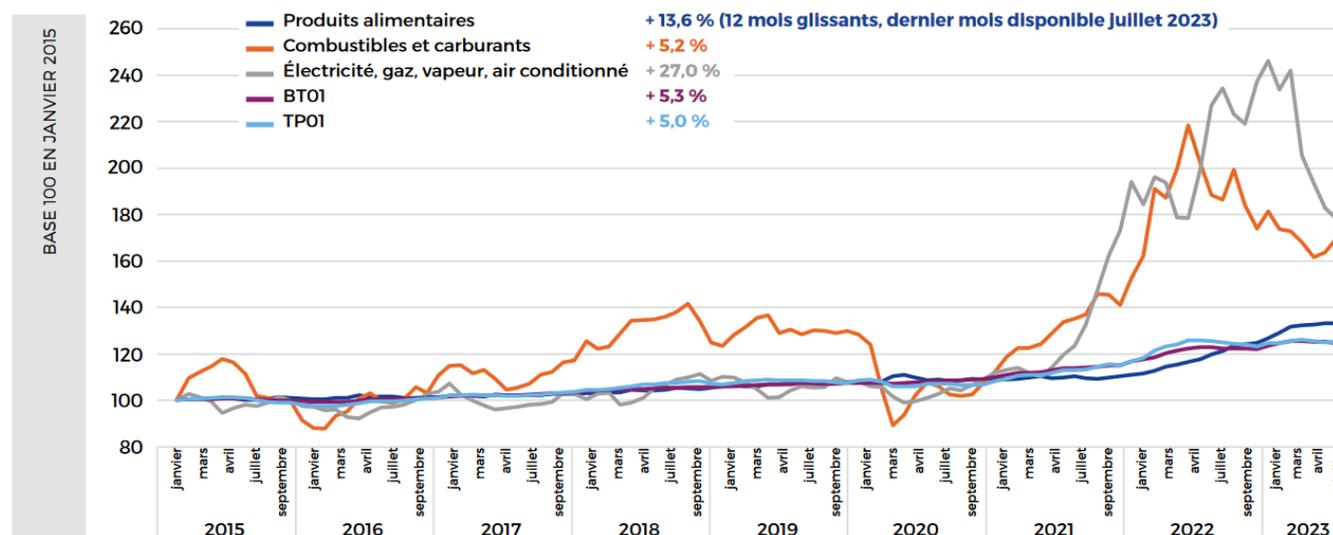


Tendance pour les collectivités locales

- En 2023, les recettes de fonctionnement progresseraient de **+3,2 %** pour atteindre 268,3 milliards d'euros. Cette croissance s'expliquerait essentiellement par la hausse des recettes fiscales de +3,2 %. Les produits des taxes foncières seraient en forte hausse du fait de la forte revalorisation des bases prévue à +7,1 %, qui correspond à l'évolution en glissement annuel au mois de novembre 2022 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) calculé par l'Insee.
- Avec une croissance de **+5,8 %** les dépenses de fonctionnement (226,2 milliards d'euros) enregistreraient leur plus fort taux d'évolution depuis près de 16 ans. Les dépenses à caractère générale sont fortement impactées par la hausse des prix. De même les dépenses de personnel sont en hausses du fait des décisions gouvernementales.

Indices de prix impactant la dépense locale

© La Banque Postale



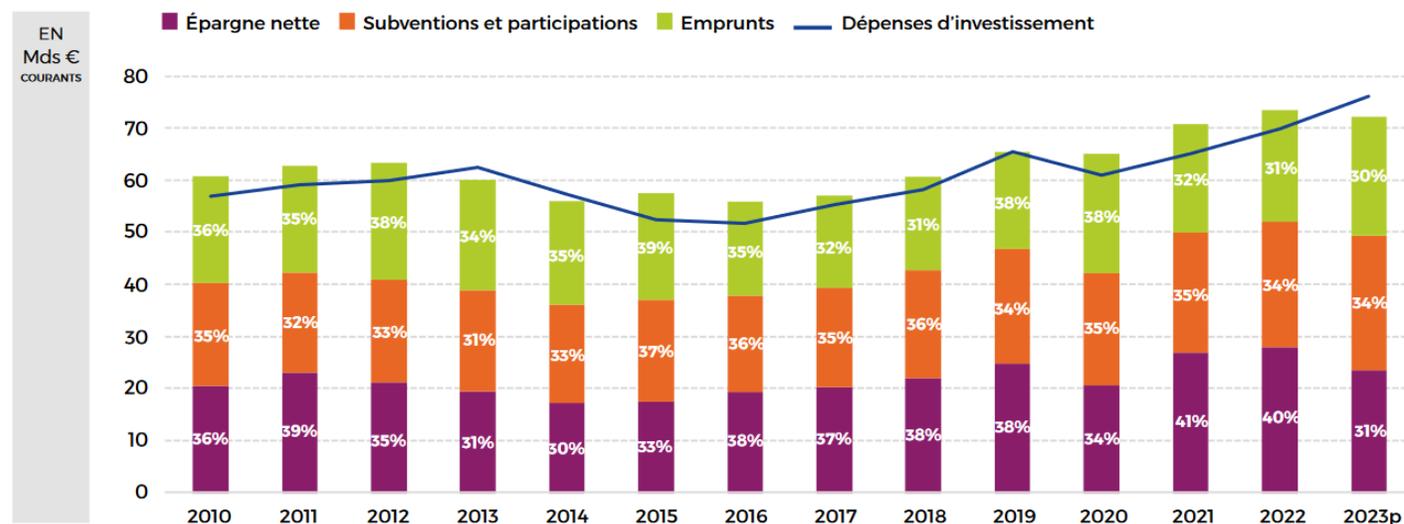
Source : Indices Insee



Tendance pour les collectivités territoriales

- Conséquence de la croissance plus importante des dépenses de fonctionnement que des recettes, l'épargne brute se contracterait de **9,0 %**.
- Les investissements seraient en forte hausse en 2023 (**+9,1 %**) représentant 76,0 milliards d'euros. Cette nouvelle progression est à mettre en lien avec la hausse significative des prix, notamment dans la construction.
- Les remboursements de la dette augmenteraient relativement moins que l'année précédente (**+1,1 %** après **+1,6 %**), et atteindraient 18,6 milliards d'euros. L'encours de dette des collectivités locales progresserait de **+2,1 %** et atteindrait 206,7 milliards d'euros à la fin 2023. Rapporté au PIB, son poids reste cependant limité à 7,4 %.

Financement des investissements locaux © La Banque Postale



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2023), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

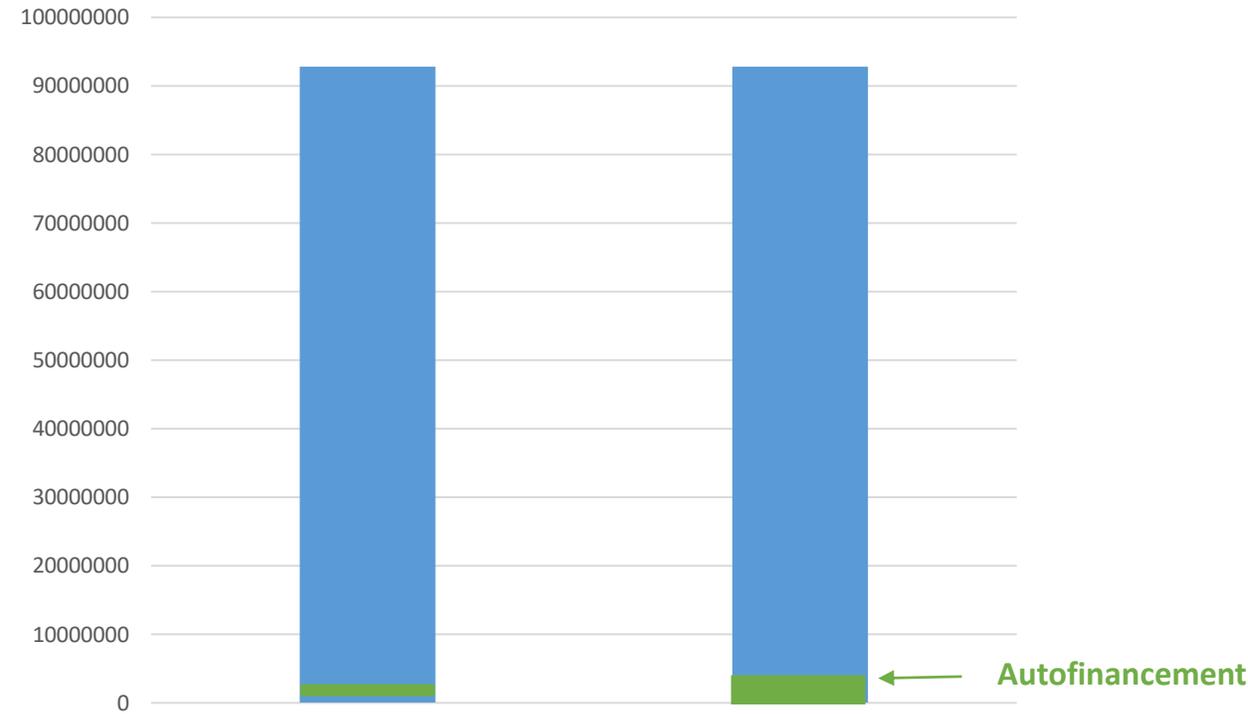




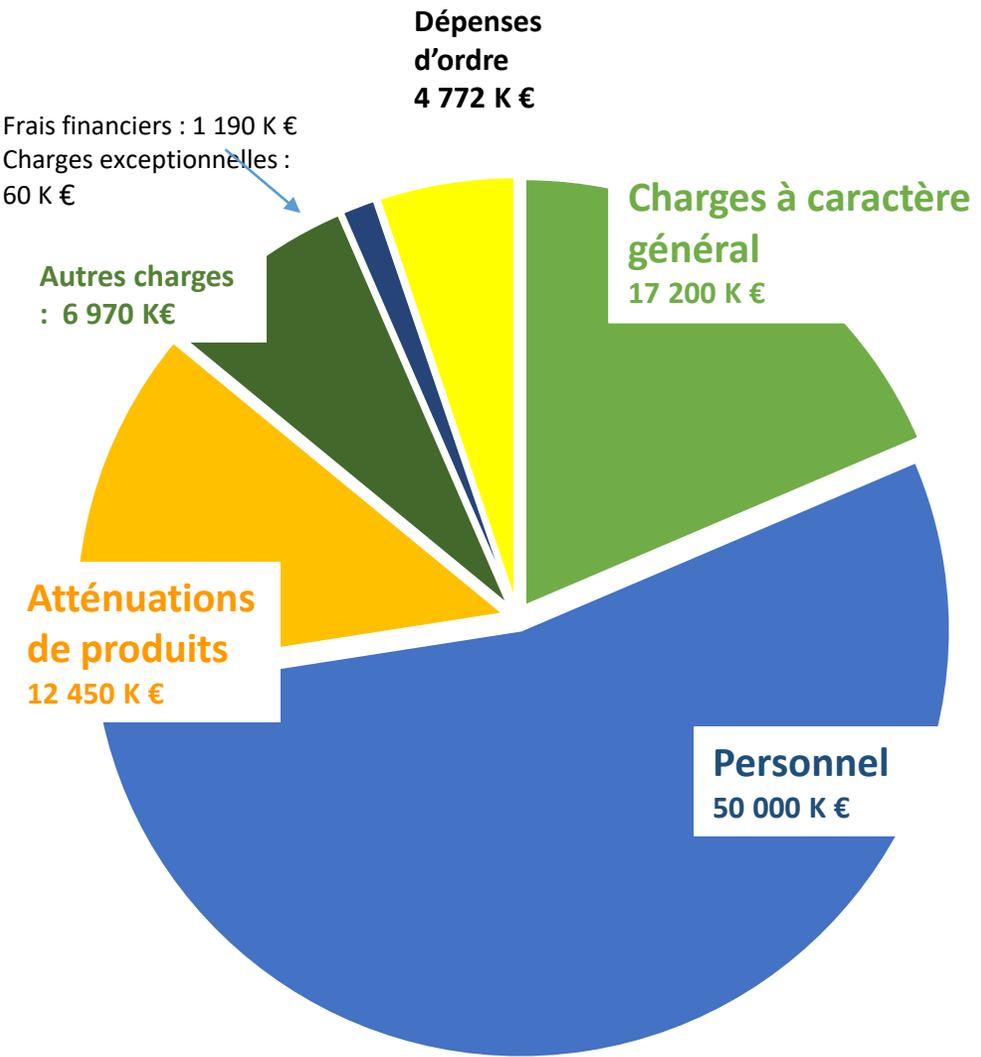
FONCTIONNEMENT

Recettes
92 642 153 €

Dépenses
92 642 153 €



ORIENTATIONS DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre	Dépenses	BP 2023 €	Orientations 2024 €	Variation 2024/2023
011	Charges à caractère général	18 649 853	17 200 000	-8%
012	Charges de personnel	48 526 643	50 000 000	+3%
014	Atténuations de produits	11 676 720	12 450 000	+7%
65	Autres charges de gestion courante	6 074 497	6 970 000	+15%
66	Charges financières	666 255	1 190 000	+79%
67	Charges exceptionnelles	60 000	60 000	0%
	Autofinancement	5 037 945	4 772 153	-5%
	Total	90 691 913	92 642 153	+2%



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES DE PERSONNEL



- 1^{er} poste de dépenses de la section de fonctionnement : 50 000 000€ (57 % DRF)

- + 3 % par rapport à 2023 :

Augmentation de la valeur
du point d'indice et mesures
gouvernementales
906 058 €

Prime exceptionnelle
de pouvoir d'achat
452 300 €

Elections européennes
(1 tour)
40 000 €

Prise en charge du passe
navigo à 75%
35 000 €

Avancements de grade
et promotions internes
40 000 €



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES DE PERSONNEL



STRUCTURE DES DEPENSES DE PERSONNEL

Traitements indiciaires ou base SMIC

Traitement de base, indemnité de résidence, NBI, CTI, vacances, SFT

42 000 000 €

Régime indemnitaire

RIFSEEP (IFSE et CIA) et autres primes des cadres d'emplois exclus du RIFSEEP

6 000 000 €

Autres éléments variables de paie

Heures supplémentaires, astreintes, frais de transport et forfait mobilités durables, avantages en nature

1 000 000 €

Dépenses transverses obligatoires

Assurance statutaire, auto-assurance chômage, adhésion au CIG, médecine préventive

1 000 000 €



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

STRUCTURE DES EFFECTIFS

- **946 ETP au 31.12.2022 :**

- Catégorie A 12,34% dont 30,6% de contractuels
- Catégorie B 19,39% dont 34,7% de contractuels
- Catégorie C 68,27% dont 22,2% de contractuels

Comparatif national *: désaffectation pour le statut de fonctionnaire et augmentation générale des effectifs contractuels

- **Durée annuelle du travail effective** : 1607 heures par an par ETP
+ 15 000 heures supplémentaires = **1 535 222 heures**
- **Entrées et sorties** : 169 entrées et 166 sorties tous postes confondus dont 17% de départs en retraite
- **Evolution des effectifs** : travaillée de manière collective et pluridisciplinaire entre les services opérationnelles et les fonctions support, lors des conférences budgétaires et dialogues de gestion, l'intelligence collective permettant de trouver toutes les idées d'optimisation des ressources y compris humaines pour répondre aux besoins de la collectivité.
- Pour 2024 : maîtrise et optimisation des effectifs et dépenses de personnel malgré un marché de l'emploi de plus en plus concurrentiel et mouvant, attention particulière aux mesures gouvernementales à venir
- Pour 2025 et 2026 : évolution probable de la masse salariale entre 2 et 3% compte tenu de l'inflation et des réformes sur les carrières et rémunérations

* <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7621088#graphique-figure2>

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Publications/Rapport%20annuel/2022/CC-2022-web.pdf>



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

= dépenses permettant le fonctionnement courant des services publics : **contrats** (électricité, eau...), **frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de fournitures, prestations de service...**

- 2^e poste de dépense de la section de fonctionnement : 17 200 000 € (**20 % DRF**)

- • **En baisse malgré le contexte inflationniste** s'expliquant par une forte baisse de l'électricité et du gaz. La ville continue à contenir ses dépenses

- 8 %
Forte baisse de plus d'1 million du gaz et de l'électricité



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



ATTÉNUATION DE PRODUITS

= fonds national de garantie individuelle des ressources
+ fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
+ reversements de fiscalité et taxe de séjour

- **3^e poste de dépenses** de la section de fonctionnement : 12 450 000 € (**14 % DRF**)
- • Fonds national de garantie individuelle des ressources : 8 808 714 € (idem 2023)
- • Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 2 250 000 €, en hausse
- • Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France : en hausse, la ville n'étant éligible que depuis 2023
- • Reversements de taxe de séjour: 240 000 € - En hausse par rapport à 2023. La recette étant plus élevée, le reversement l'est également



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

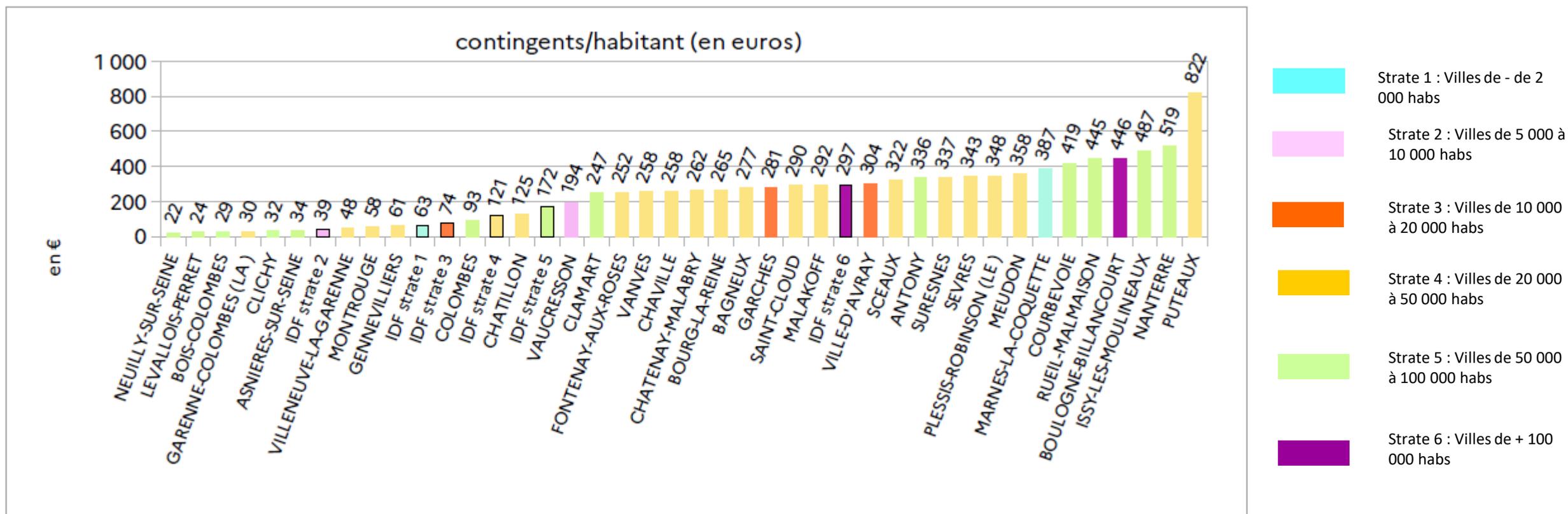
= fonds de compensation des charges transférées + subventions

- **4^e poste de dépenses** de la section de fonctionnement : 6 970 000 € (**7,9 % DRF**)
 - • Fonds de compensation des charges transférés : 2 850 000 € : le produit des taxes ménage est revalorisé annuellement en fonction de bases fiscales actualisées
 - • Subventions (Centre communal d'action sociale, Montrouge commerces, Stade Multisports de Montrouge, IFAC ...) : l'enveloppe budgétée est en hausse notamment du fait de l'augmentation de la subvention du CCAS



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



Direction Générale des Finances Publiques – panorama des équilibres financiers fondamentaux exercice 2022



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES FINANCIÈRES

remboursement des intérêts d'emprunts
+ intérêts courus non échus

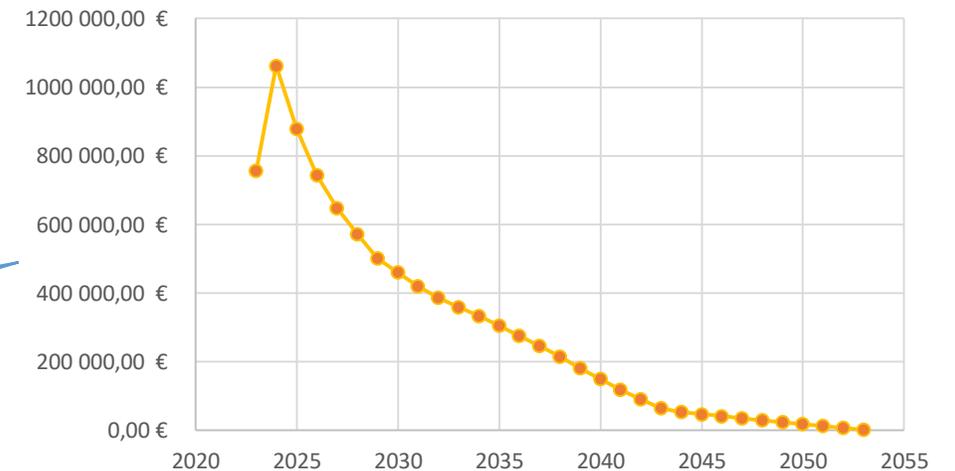
• 5^e poste de dépenses de la section de fonctionnement : 1 190 000 €
(1% DRF)

- Remboursement des intérêts d'emprunts : 1 065 000 €
- Intérêts courus non échus (ICNE) : 125 000 €

Les intérêts de la dette augmentent en 2024.

Des emprunts d'un montant de 10 millions sont envisagés sur l'exercice 2023.

Remboursement des intérêts



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

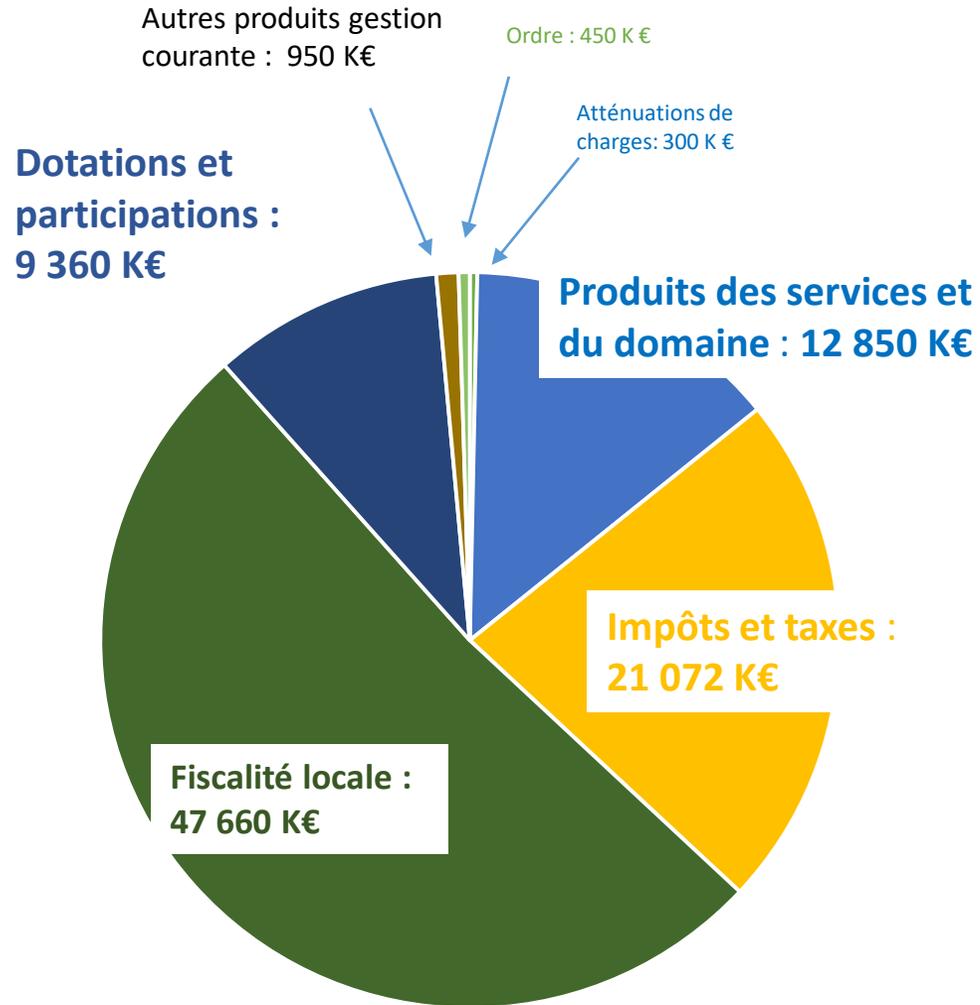
CHARGES
EXCEPTIONNELLES

titres annulés sur exercices antérieurs

- **6^e poste de dépenses** de la section de fonctionnement : 60 000 € (0,1 % DRF)
 - Titres annulés sur exercices antérieures : 60 000 €



ORIENTATIONS RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre	Recettes	BP 2023 €	Orientations 2024 €	Variation 2024/2023
013	Atténuations de charges	300 000	300 000	0%
70	Produits des services et ventes div.	12 657 671	12 850 000	+2%
73	Impôts et taxes	21 072 153	21 072 153	0%
731	Fiscalité locale	45 815 000	47 660 000	+4%
74	Dotations, participations	9 494 460	9 360 000	-1%
75	Autres produits gestion courante	1 137 692	950 000	-16%
	Autofinancement	214 937	450 000	
	Total	90 691 913	92 642 153	+ 2%



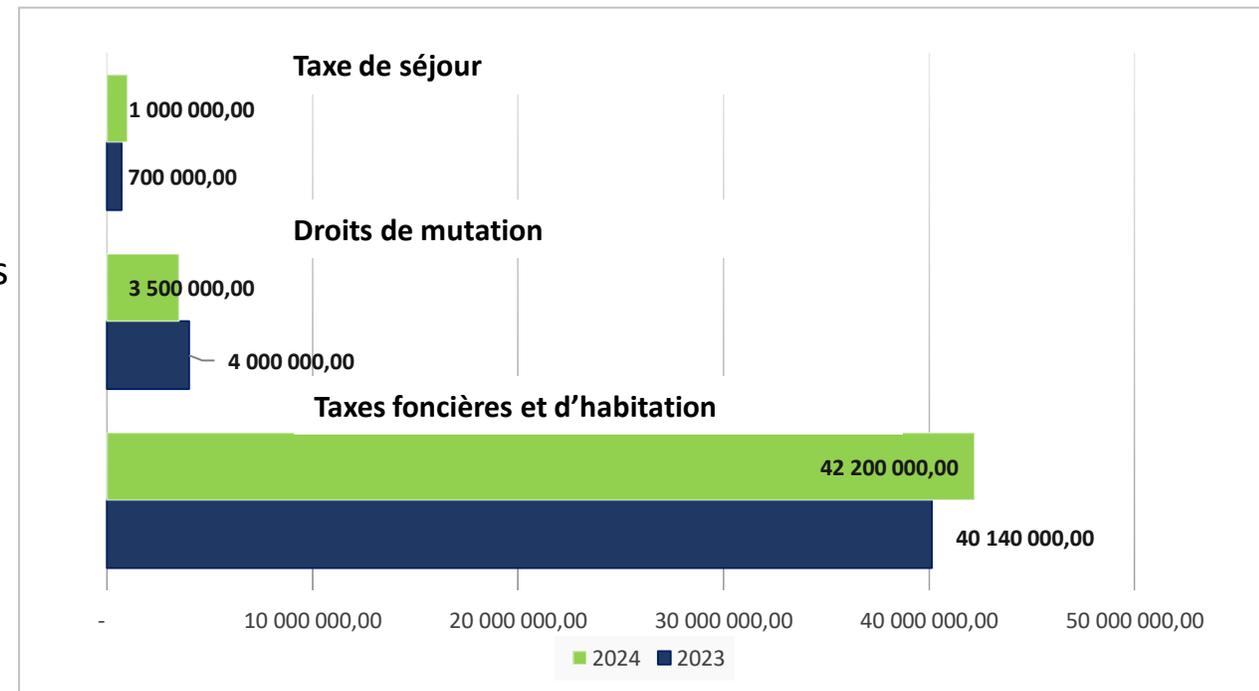
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Fiscalité locale

Taxes foncières et habitation, taxe sur la publicité et taxe de séjour, droits de mutation

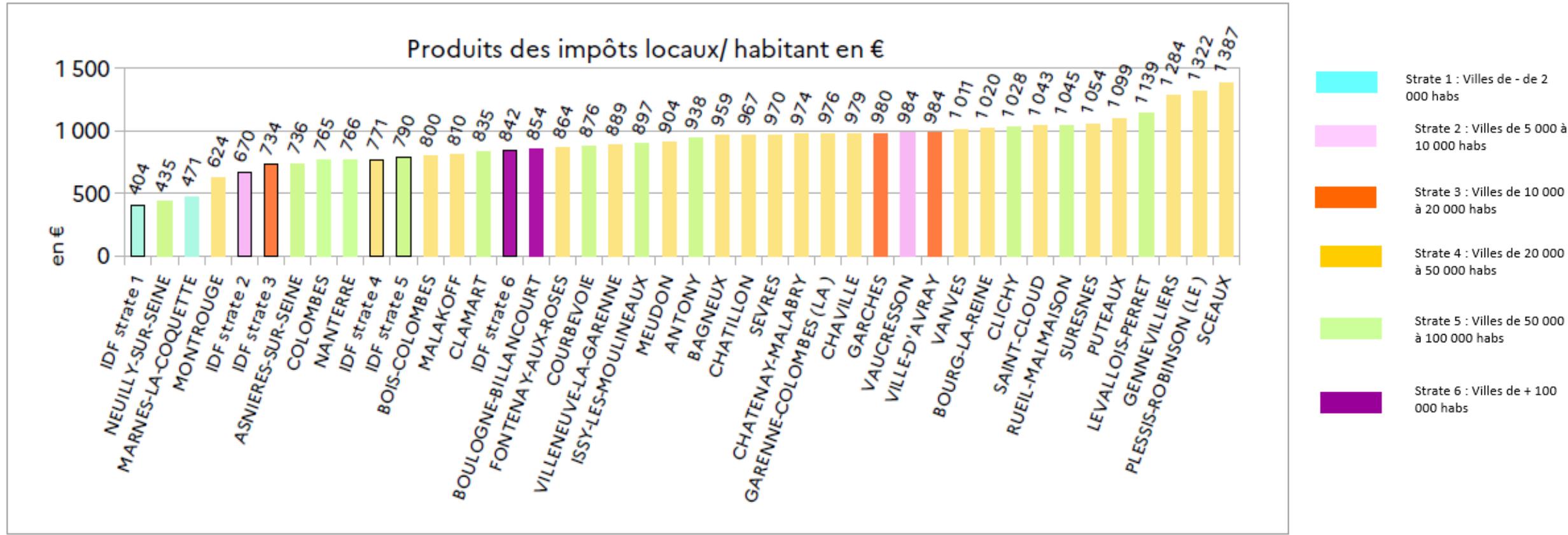
- **1^e poste de recettes** de la section de fonctionnement : 47 660 000 € (52 % RRF)
 - **Produit de fiscalité** : 42 200 000 €, augmentation du fait de l'évolution prévisionnelle de 5% des bases pour les propriétés non bâties et les propriétés bâties.
 - **Produit des droits de mutation** : 3 500 000 €, baisse
 - **Produit de la taxe de séjour** : 1 000 000 €, hausse



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Fiscalité locale



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Fiscalité locale

Attribution de compensation Métropole du Grand Paris

- **2^e poste de recettes** de la section de fonctionnement :
21 072 153 € (**23 % RRF**)

- **Attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris** : 21 072 153 €, stable car aucun nouveau transfert



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

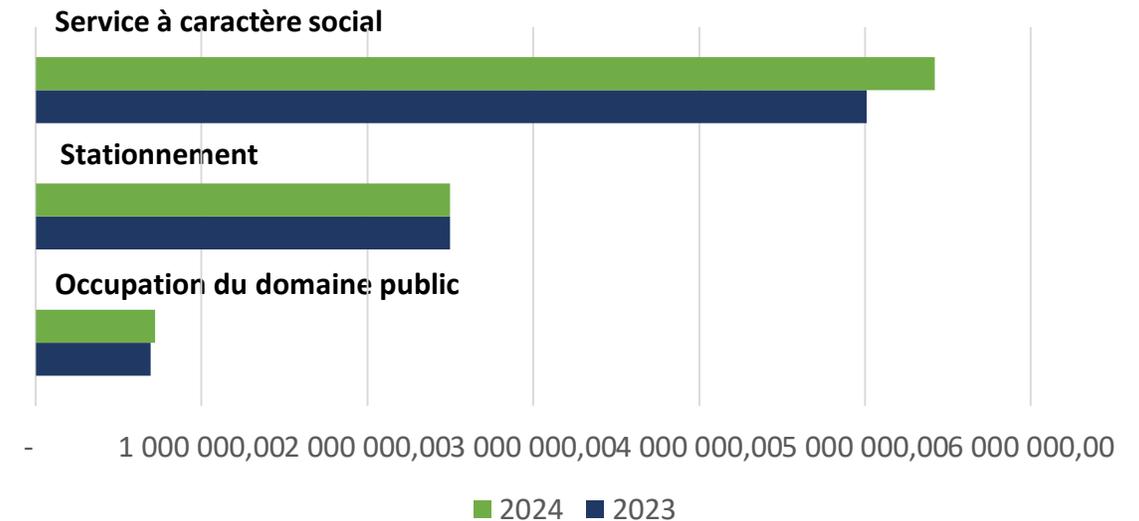


PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

Recettes liées aux services publics mis à disposition des Montrougiens
Produits d'utilisation du domaine public communal

- **3^e poste de recettes** de la section de fonctionnement :
12 850 000 € (14 % RRF)

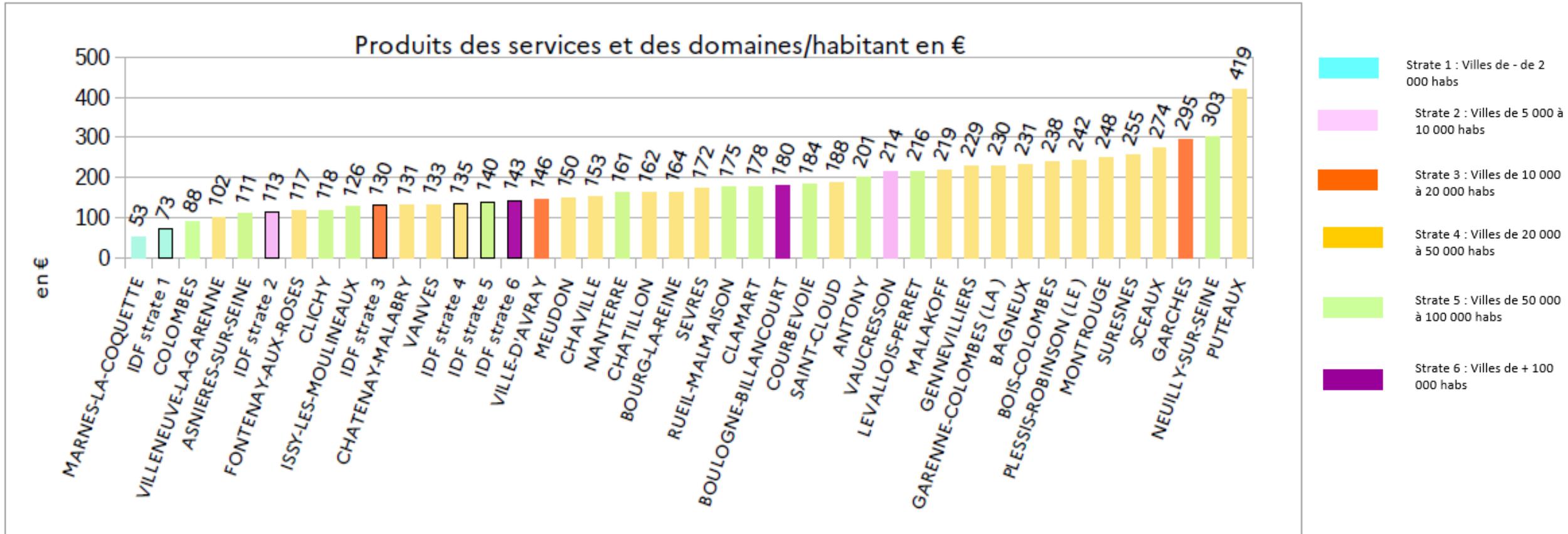
- ➔ • **Occupation du domaine public** : 720 000 €, en hausse
- ➔ • **Recettes à caractère social** : 5 400 000 €, en hausse
- ▬ • **Stationnement** : 2 500 000 €, stable



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE



Direction Générale des Finances Publiques – panorama des équilibres financiers fondamentaux exercice 2022



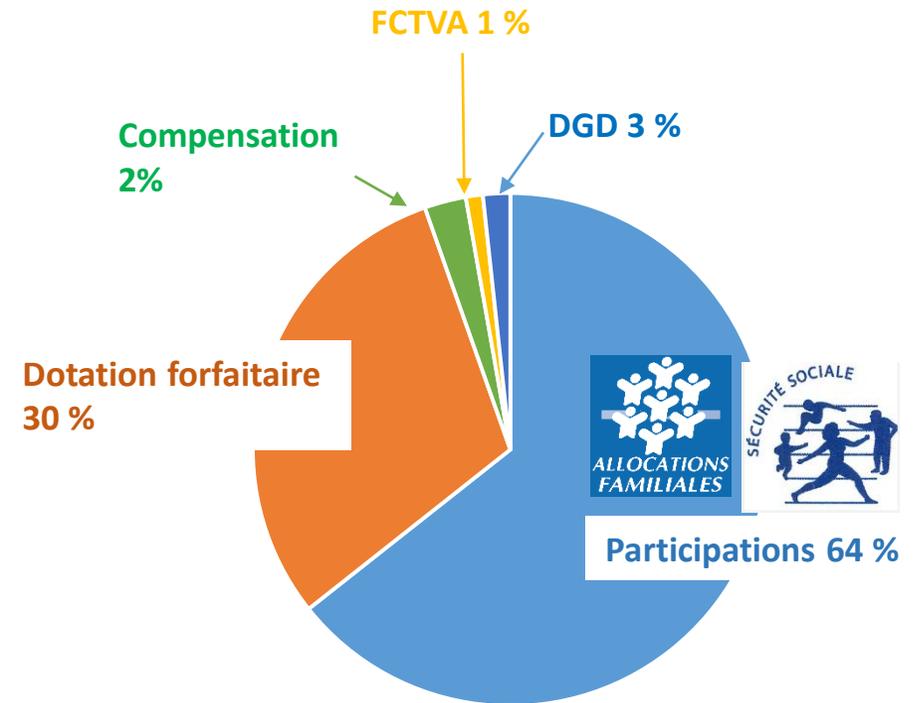
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DOTATIONS, PARTICIPATIONS

Dotation globale de fonctionnement
+ Subventions

- 4^e poste de recettes de la section de fonctionnement :
9 360 000 € (10 % RRF)
- Dotation globale de fonctionnement : 2 835 000 €, le montant notifié en 2023 est reconduit
- Recettes des différents partenaires institutionnels :
stable



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE



Revenus des immeubles, Redevances des délégations de services publics, mécénat



- 5^e poste de recettes de la section de fonctionnement : 950 000 € (1% RRF) , en baisse



- Revenus des immeubles : 540 000 €, stable

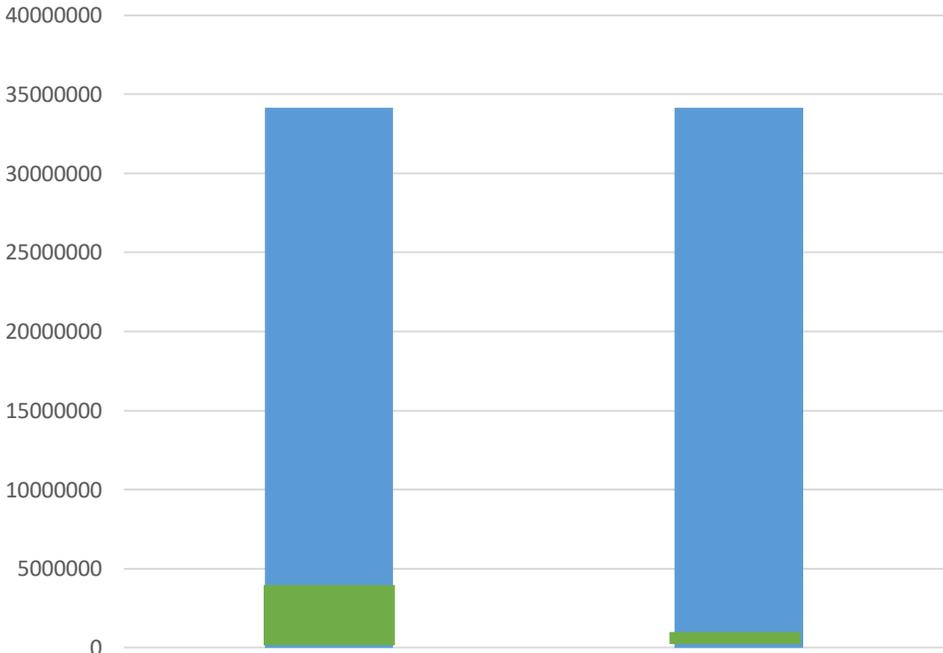




INVESTISSEMENT

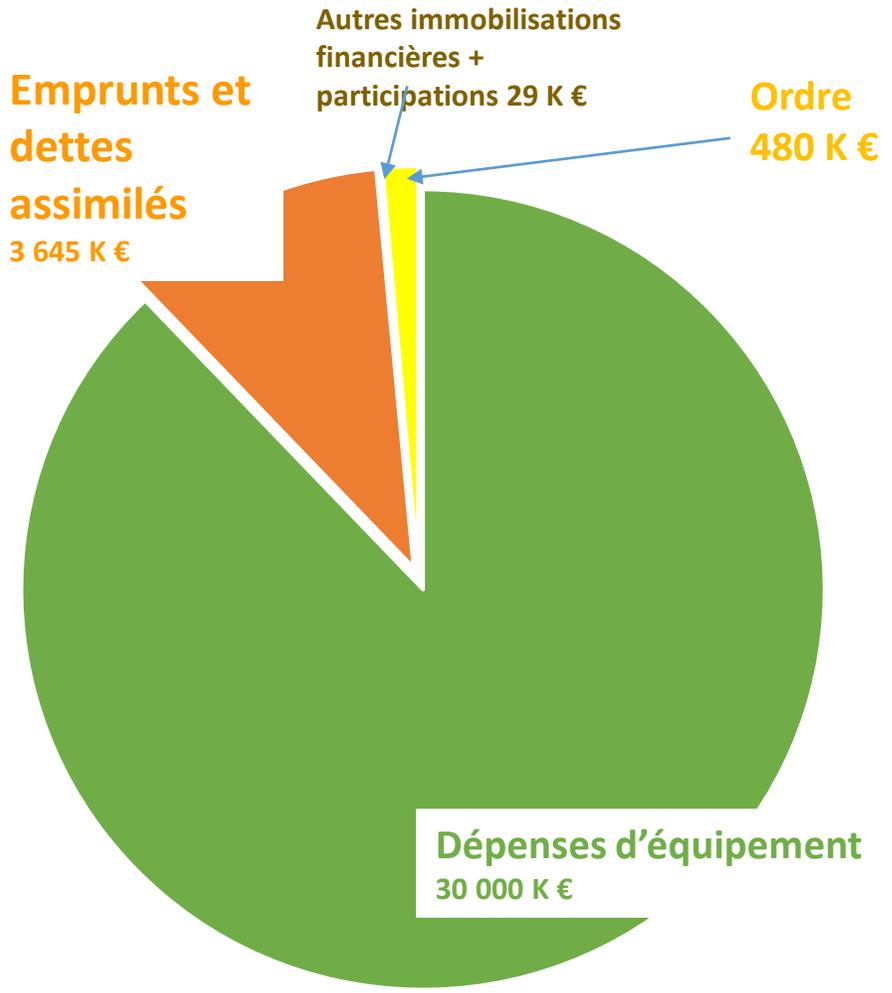
Recettes
34 153 700 €

Dépenses
34 153 700 €



Autofinancement

ORIENTATIONS DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Chapitre	Dépenses	BP 2023 €	Orientations 2024 €	Variation 2024/2023
	Dépenses d'équipements	34 787 979	30 000 000	-14 %
16	Emprunts et dettes assimilés	3 213 190	3 645 000	+13 %
26	Participations, créances	0	25 700	
27	Autres immobilisations financières	2 000	3 000	+50 %
	Autofinancement	244 937	480 000	+96 %
	Total	38 248 106	34 153 700	-11%



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

- **1^{er} poste de dépenses** de la section d'investissement : 30 000 000 € (**89 % DRI**)
- Trois AP/CP figureront au budget 2024 :

	Autorisation de programme (€)	Crédits 2020 réalisés (€)	Crédits 2021 réalisés (€)	Crédits 2022 réalisés (€)	Crédits 2023 (€)	Crédits 2024 (€)	Crédits 2025 (€)	Crédits 2026 (€)
AP/CP en cours								
Opération Rabelais	9 340 000				4 820 000	4 020 000	500 000	
Opération Ginoux/Gautier	11 943 000	211 413	281 881	588 444	3 815 000	4 306 000	2 740 262	
AP/CP à voter								
Opération Schuman	6 895 000					2 815 000	3 780 000	300 000



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS

Remboursement du capital
+ dépôts et cautionnements

- **2^e poste de dépenses** de la section d'investissement : 3 645 000 € (**10,9 % DRI**)
 - ➔ • Remboursement du capital au titre de l'année 2024 : 3 620 000 €, en hausse
 - ▬ • Dépôts et cautionnements reçus concernant des prêts d'instruments au conservatoire ou des dépôts de garantie : 25 000 €, stable

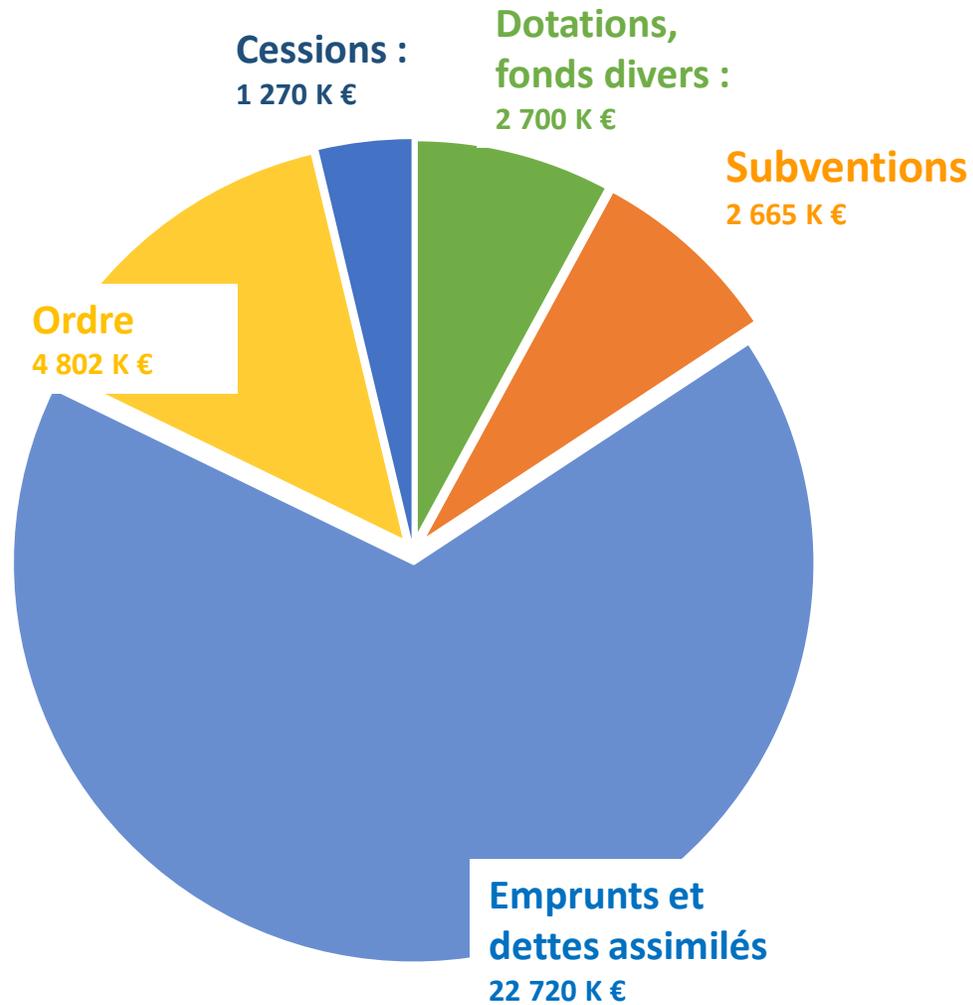
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES + PARTICIPATIONS

Dépôts et cautionnements

- **3^e poste de dépenses** de la section d'investissement : 28 700 € (**0,1 % DRI**)
 - Apport en capital Agence France Locale : 25 700 €
 - Dépôt de garantie : 3 000 €



ORIENTATIONS RECETTES D'INVESTISSEMENT



Chapitre	Dépenses	BP 2023 €	Orientations 2024 €	Variation 2024/2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 200 000	2 700 000	+23 %
13	Subventions	3 984 475	2 665 000	-33%
024	Produit des cessions	6 861 000	1 270 000	-81%
16	Emprunts et dettes assimilés	20 134 686	22 716 547	+13%
	Autofinancement	5 067 945	4 802 153	-5%
	Total	38 248 106	34 153 700	-11%



RECETTES D'INVESTISSEMENT

EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES

- **1^{er} poste de recettes** de la section d'investissement : 22 716 547 € (**77 % RRI**)



- Emprunt : 22 716 520 €, en hausse



- Cautions et dépôts de garanties : 27 000 €, stable

Dotations, fonds divers

- **2^e poste de recettes** de la section d'investissement : 2 700 000 € (**9 % RRI**):



- FCVTA : 2 500 000 € en hausse étant donné le volume de dépense réalisé en 2023



- Taxe aménagement : 200 00 €, stable



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions

- 
- **3^e poste de recettes** de la section d'investissement : 2 665 000 € (**9 % RRI**), en baisse:
 - 1 050 000 € : Contrat Départemental 2024-2026
 - 345 000 € : Fonds vert
 - 125 000 € : SIPPEREC
 - 1 145 000 € : Fonds énergie
 - 500 000 € : Ile-de-France Nature



Cessions

- 
- **4^e poste de recettes** de la section d'investissement : 1 270 000 € (**5 % RRI**), en baisse
 - Les cessions budgétées sont situées : 82 avenue de la République, 10 rue Sadi Carnot, 66 rue Louis Rolland, 9 avenue Pierre Brossolette



Programmation pluriannuelle d'investissement

- Les dépenses sur la période 2024-2026 sont estimées à environ 84 millions d'euros et les recettes à 51 millions d'euros (hors emprunt).

	2024	2025	2026	Total
Recettes (€)	11 400 000	20 000 000	20 000 000	51 400 000
Dépenses (€)	34 000 000	30 000 000	20 000 000	84 000 000



FCTVA,
subventions, cessions,
autofinancement

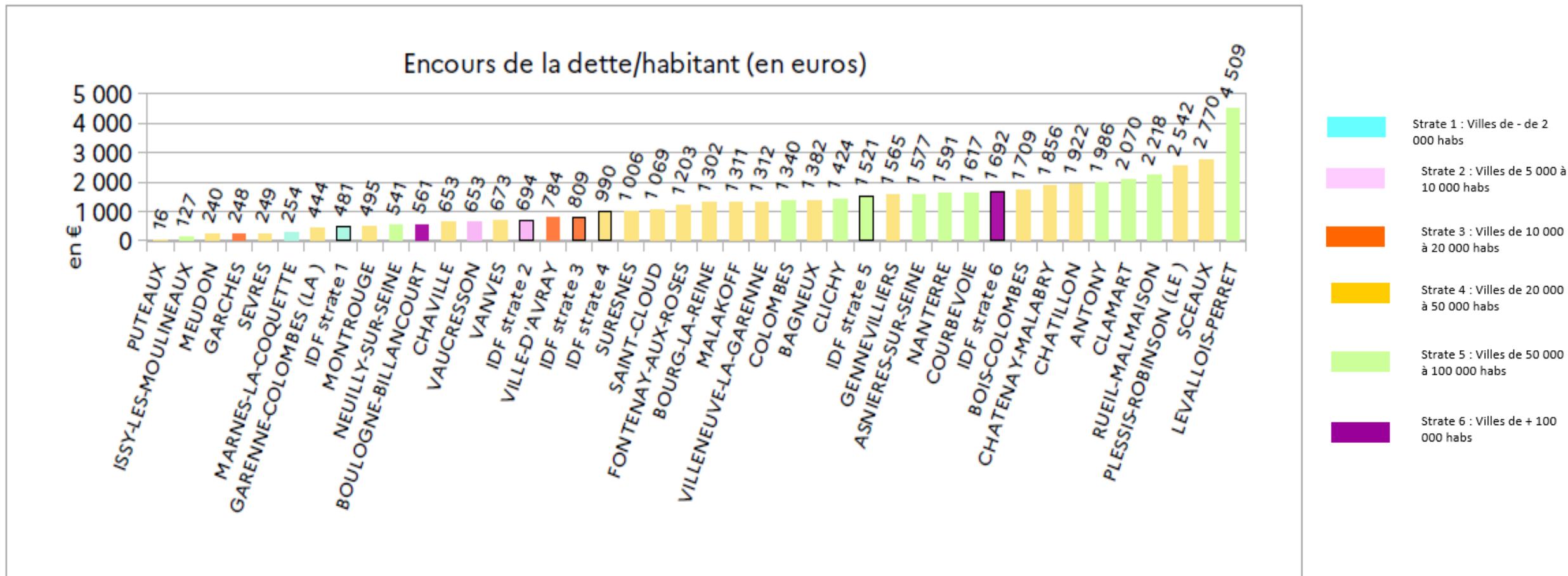
- L'encours de dette prévisionnel évoluerait ainsi :

2024	2025	2026
31 000 0000	37 500 0000	43 000 000

Conserve un niveau soutenable grâce à la mobilisation de subventions externes, du FCTVA, des fonds propres et des recettes de cession.



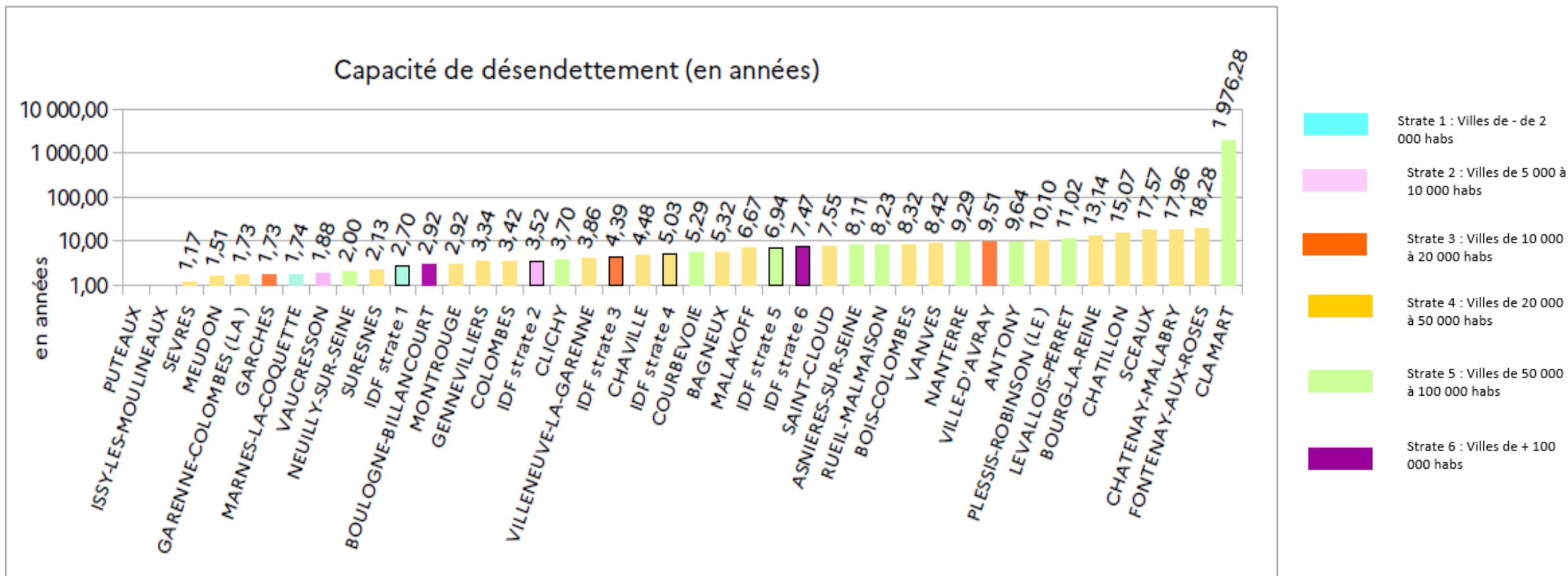
STRUCTURE DE LA DETTE



Direction Générale des Finances Publiques – panorama des équilibres financiers fondamentaux exercice 2022



STRUCTURE DE LA DETTE



Direction Générale des Finances Publiques – panorama des équilibres financiers fondamentaux exercice 2022

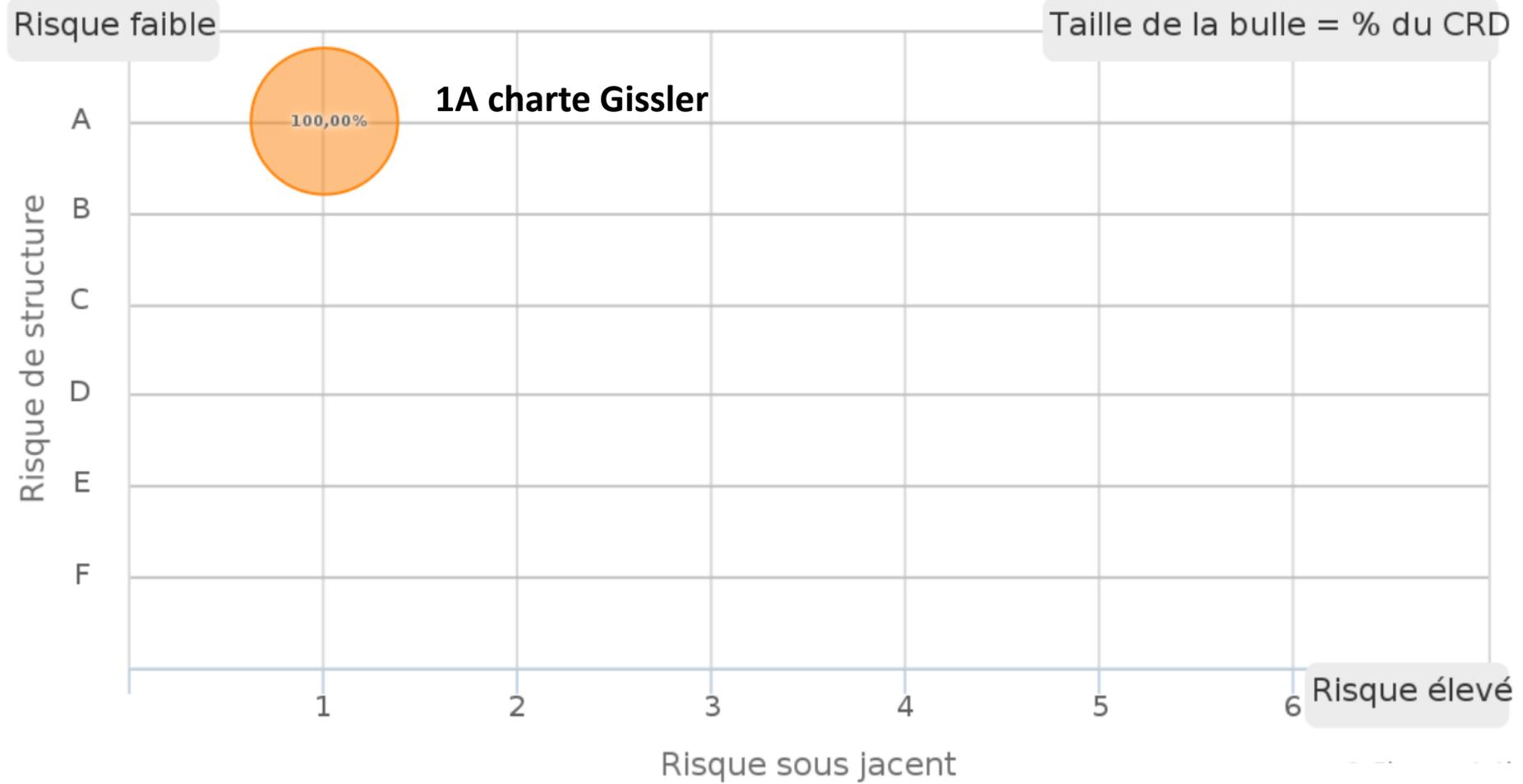
STRUCTURE DE LA DETTE PREVISIONNELLE

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	14	29 689 096 €	3,80%
Revolving non consolidés	1	1 200 000 €	4,20%
Revolving consolidés		0 €	0,00%
Total dette	15	30 889 096 €	3,81%
Revolving - Disponibles	0 €		
Total dette + disponible	30 889 096 €		
Swaps	2	1 950 000 €	-1,82%
Options	0	0 €	-
Total dérivés	2	1 950 000 €	-1,82%

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	15 166 874 €	49,10%	3,16%
Variable	10 750 000 €	34,80%	4,55%
Livret A	4 972 222 €	16,10%	3,50%
Ensemble des risques	30 889 096 €	100,00%	3,70%

STRUCTURE DE LA DETTE

Dettes selon la charte de bonne conduite



- Rappel définition Epargne

- **Epargne de gestion = recettes réelles de gestion – dépenses réelles de gestion (hors intérêts de la dette)**
- **Epargne brute = recettes réelles de gestion – dépenses réelles de gestion + intérêts de la dette**
Ressource récurrente dont dispose la commune pour rembourser l'annuité en capital de sa dette et autofinancer ses investissements
Un bon taux d'épargne brute : min. 8%.

- Rappel définition Solvabilité

- Ratio de capacité de désendettement = *capital de la dette / épargne brute*
c'est-à-dire le temps nécessaire au remboursement complet de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute disponible
- Le seuil critique : entre 12 et 15 ans

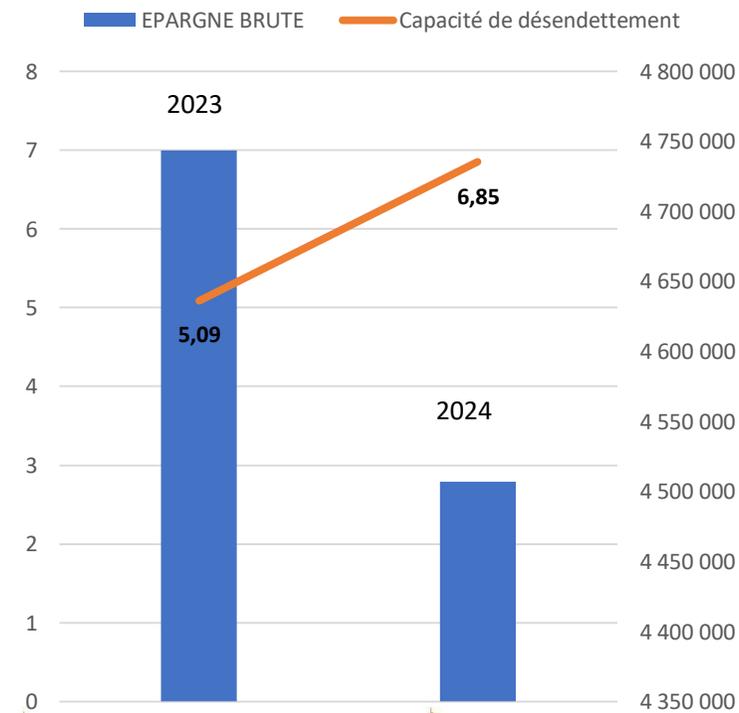


SOLDES D'ÉPARGNE ET SOLVABILITÉ FINANCIÈRE

DETERMINATION DE L'EPARGNE	2023	2024
Recettes de gestion	90 226 975	92 192 153
Dépenses de gestion	84 796 498	86 620 000
EPARGNE DE GESTION	5 430 477	5 572 153
charges financières	686 940	1 065 000
EPARGNE BRUTE	4 743 538	4 507 153
Remboursement capital	3 186 690	3 620 000
EPARGNE NETTE	1 556 848	887 153
Capacité de désendettement	5,09	6,85

Epargne brute comparable à 2023 et suffisante pour rembourser le capital de la dette et autofinancer en partie ces investissements

Excellente solvabilité
En dessous du seuil critique
caractérisant une situation de surendettement



Budget vert

Dans la continuité de l'exercice 2023 et en cohérence avec cette volonté d'agir sur la transition écologique, le budget principal 2024 sera évalué selon son impact sur l'environnement : climat et biodiversité (méthodologie I4CE).

Classification des dépenses en cinq catégories selon leurs effets.

Exemple pour le volet climat :

Très favorables

Ces dépenses sont compatibles avec un monde neutre en carbone ou en consommation d'énergie. Elles permettent de réduire significativement les émissions par rapport aux alternatives existantes ou de séquestrer des gaz à effet de serre ou de diminuer la consommation d'énergie. Elles impliquent un changement structurel dans la façon de produire ou de consommer.

Plutôt favorables

Ces dépenses permettent de réduire les émissions et consommation d'énergie à court terme, mais sans que cette réduction soit suffisante pour mettre le territoire sur une trajectoire de neutralité carbone ou énergétique. Cette catégorie inclut notamment les équipements et les infrastructures incluant un risque de verrou technologique carboné ("carbon lock-in") à long terme.

Neutres

Ces dépenses n'ont pas d'impact significatif sur les émissions ou la séquestration de gaz à effet de serre ou la consommation d'énergie. Elles ne contribuent donc ni activement au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de GES, et peuvent subsister dans un monde neutre en carbone

Défavorables

Ces dépenses sont incompatibles avec l'objectif de neutralité carbone ou énergétique car elles contribuent à émettre des gaz à effet de serre ou à consommer des énergies notamment fossiles de manière significative. Certaines de ces dépenses se justifient à court terme pour d'autres objectifs (justice sociale, adaptation au dérèglement climatique...). Cependant, l'objectif de neutralité carbone va nécessiter de transformer progressivement ces dépenses pour faire diminuer leur impact climat.

Indéfinies

Regroupe les dépenses ayant *a priori* un impact climat, dans un sens favorable ou défavorable, soit en totalité soit en partie, mais pour lesquelles le manque d'information ou de données empêche de préciser les catégories et/ou les montants. Le besoin d'information peut nécessiter une désagrégation de la dépense, la mise en place et le suivi d'indicateurs, ou encore la construction d'une méthode ad hoc. Identifier ces dépenses avec une catégorie distincte sert à rendre visible l'ensemble des lignes budgétaires présentant des enjeux du point de vue du climat, et doit servir à améliorer l'analyse pour les années suivantes.

